

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Modification N°3
du Plan Local d'Urbanisme
MARCELLAZ-EN-FAUCIGNY

PLAN DE ZONAGE

Certifié conforme par le Maire et annexé à la présente délibération approuvant la modification N°3 en date du 24 mars 2022.

Le Maire, Luc PATOIS

PLAN N°5b		PROCEDURES					
		ELABORATION POS : approuvée le 22 Mars 1987					
		ELABORATION PLU : approuvée le 5 Juillet 2007					
		REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
ECHELLE 1/5000		N°1	Approuvée le : 29/10/2015	N°1	Approuvée le : 30/11/2017	N°1	Approuvée le :
				N°2	Approuvée le : 15/10/2020	N°2	
				N°3		N°3	
				N°4		N°4	
				N°5		N°5	
Mise au point				N°6		N°6	
		FOND CADASTRAL				MISE A JOUR DU BATI	
CONCEPTION		Diffusion R.G.D. 74				2015	

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Ua

Secteur de centre urbain : centre village
- Ub

Secteur de confortement du centre urbain : hameaux
- Ub1

Sous secteur périphérique à dominante d'habitat de densité plus faible
- Ue

Secteur d'équipements d'intérêt général et collectif
- Ux

Secteur d'accueil d'activités artisanales
- Uxc

Secteur de commerces, bureaux et hébergements hôteliers

ZONES A URBANISER

- AUb

Zone à urbaniser de petite taille pour l'accueil d'habitat collectif
- AUb1

Secteur d'urbanisation future pour l'accueil d'habitat intermédiaire ou individuel dense
- AU

Zone à urbaniser

ZONES AGRICOLES

- A

Secteur d'activités agricoles
- Ap

Sous secteur d'activités agricoles à valeur paysagère

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N

Secteur naturel
- Ne

Sous secteur naturel d'accueil d'équipements publics et d'intérêt collectif
- Ns

Sous secteur naturel sensible

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Emplacement réservé
- 5

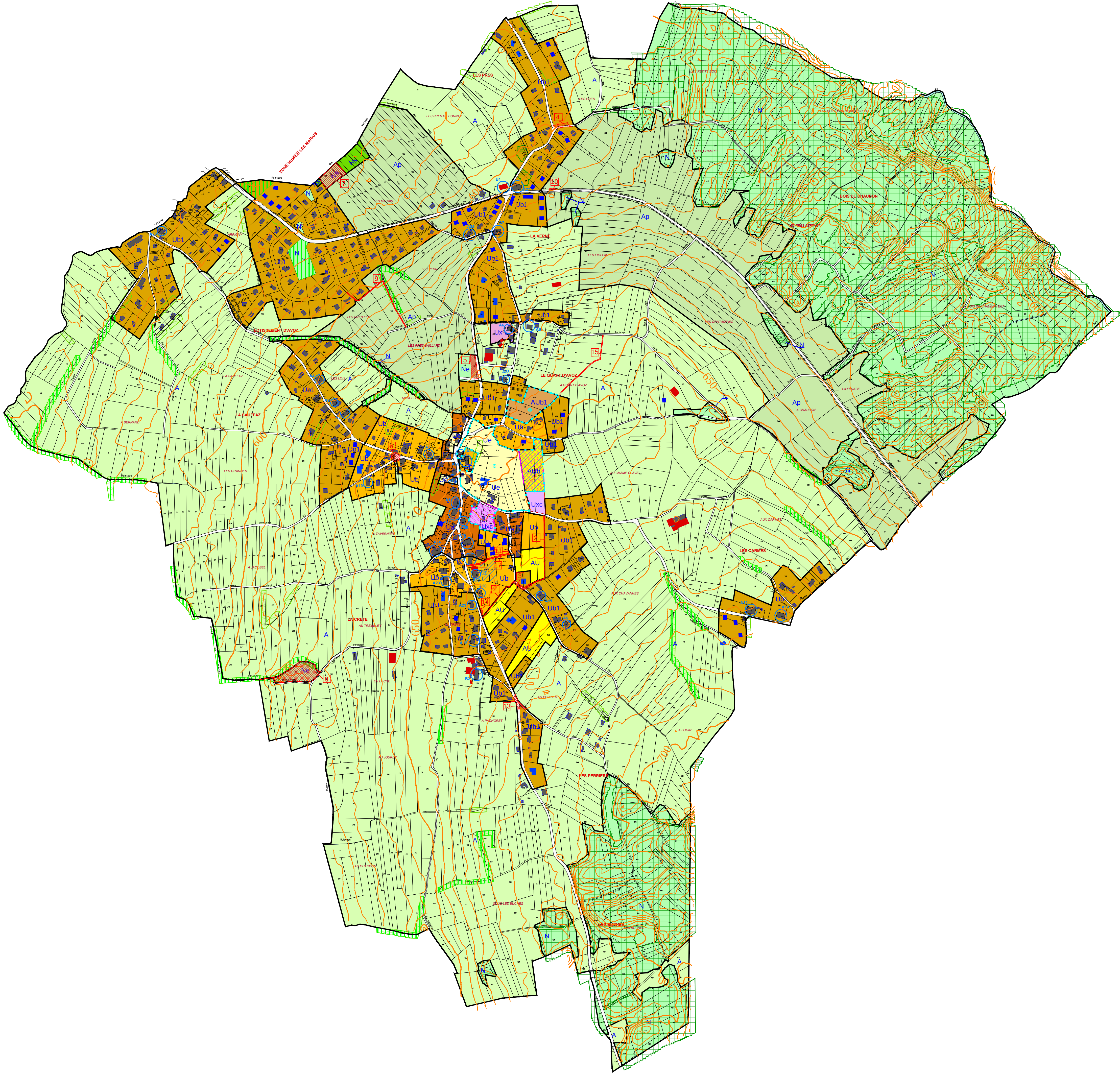
Numéro de l'emplacement réservé
- Servitude pour logements aidés au titre de l'article L. 123-1-5-II-4° (25% ou 30% en zones AUb des Champs Clavel et de la Crête)

- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130.1 du code de l'urbanisme
- "le classement en espace boisé classé au titre de l'article L. 130.1 du Code de l'Urbanisme respectera un recul de 10 m du domaine public et des routes départementales"
- Espace boisé non classé à titre d'information
- Haies existantes à titre d'information

- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Servitude commerciale au titre de l'article L. 123-1-5-II-5°
- Éléments paysagés à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- A/B

Repérage des bâtiments d'élevage ou stockage d'effluents
- Repérage des bâtiments patrimoniaux. A : au titre de l'article L. 125-1-5-III-2°
B : au titre de l'article L. 123-1-5-II-6°



LISTE A : BÂTIMENTS PATRIMONIAUX REPÉRÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III-2° ET SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 2 DU REGLEMENT DU PLU			
Numéro du bâtiment repéré au plan	Localisation	N° de Parcelle	Moif du classement
A1	128 route de Bonneville	B1494	Caractère, volume et environnement
A2	64 route d'Arpigny	B424	Caractère, volume et environnement
A3	342, route d'Arpigny	B110	Caractère, volume et environnement
A4	454 route d'Arpigny	B98	Caractère, volume et environnement
A5	333 route des Chavannes	B1213	Caractère, volume et environnement
A6	62 chemin du Pré pallard	A632	Caractère, volume et environnement
A7	630 route de la Verne	A534	Caractère, volume et environnement
A8	30 chemin de la croix rouge	A647	Caractère, volume et environnement
A9	374 route d'Arpigny	B105	Caractère, volume et environnement
A10	91 chemin des Granges	B1235	Caractère, volume et environnement
A11	255 route des Chavannes	B605	Caractère, volume et environnement
A12	893 route de Peillonex	B716	Caractère, volume et environnement
A13	969 route de Peillonex	B708	Caractère, volume et environnement
A14	3 et 7 route de Bonneville	B1426/B1427	Caractère, volume et environnement
A15	58 route de Bonneville	B411	Caractère, volume et environnement
A16	233 route de Bonneville	B560	Caractère, volume et environnement
A17	route de Bonneville	B1493	Caractère, volume et environnement
A18	275 route de bonneville	B546/	Caractère, volume et environnement
A19	315 route de bonneville	b545/b548	Caractère, volume et environnement
A20	373 route de bonneville	B542	Caractère, volume et environnement
A21	388 route de Bonneville	B1035	Caractère, volume et environnement
A22	64 route des Philippines	B519	Caractère, volume et environnement
A23	124 route des Perraz	B512	Caractère, volume et environnement
A24	64 route de Lossège	B484	Caractère, volume et environnement
A25	48 chemin de la Source	A516	Caractère, volume et environnement
A26	8 route de la Verne	B1057 / B1058	Caractère, volume et environnement
A27	11 route de St-jeoire	A27	Caractère, volume et environnement
A28	115 route du Quart d'Avoz	A623	Caractère, volume et environnement
A29	Arpigny	B1290 / B1291	Caractère, volume et environnement
A30	Route de Bonneville	B1126	Caractère, volume et environnement

N°	Destination projetée	superficie en m² ou en ml	Bénéficiaire
1	Supprimé		
2	Création d'un chemin piéton de 2 m de large à la Crête	319 ml	Commune
3	Création d'une voie de desserte entre "Les Chavannes" et "La Crête" (emprise 5m)	55 ml	Commune
4	Élargissement à 6m de plateforme du chemin communal n°20 au lieu dit "Les Prés" pour desserte agricole	40 ml	Commune
5	Extension du cimetière avec un aménagement paysager	917 m²	Commune
6	Aménagement du carrefour "A Tavernier"	416 m²	Commune
7	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au secteur des "Marais"	2210 m²	Commune
8	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales au secteur de "La Crête"	4193 m²	Commune
9	Création d'un chemin piétonnier entre le lotissement d'Avoz et le chef-lieu	511m²	Commune
10	Création d'un arrêt de transports en commun à la Verne	79m²	Commune
11	Aménagement accès de la zone, sur la voie publique	48 m²	Commune
12	Supprimé		
13	Aménagement du carrefour du Perrier	471 m²	Commune
14	Création d'un arrêt de transports en commun Au Perrier	81m²	Commune
15	Création d'un chemin piétonnier à Quart d'Avoz	208 ml	Commune
16	Desserte des zones d'urbanisations futures	84 ml	Commune
17	Création d'un chemin piétonnier dans le secteur de la Crête	115 ml	Commune

N°	Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
1	Coeur de Village : renforcement de la centralité
2	Supprimé
3	Secteur de Quant d'Avoz